



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 1^{er} avril 2019 à 18h00 **En Visioconférence à Lyon, Cournon et Aurillac**

Présidence : B. BARBET.

Présents :

A Lyon : D. ANSELME, J-P. DEFOUR, L. JURY, P. LONGERE, P. MICHALLET, P. PARENT, J-M. SALZA, D.THINLOT.

Aournon : Y. BEGON, N. CONSTANCIAS, G. POITEVIN,

A Aurillac : S. JUILLARD, J. VANTAL.

Excusés : R. FOURNEL, E. LUC.

Assistent : M. COQUET, R. DEFAY, S. DI IORIO, R. SEUX.

Ordre du Jour

- 1. Informations du Président.**
- 2. AG d'été LAuRAFoot : les modifications des textes**
- 3. Journée Nationale des Bénévoles.**
- 4. Tola Vologe.**
- 5. Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019.**
- 6. Dossiers juridiques.**
- 7. Questions diverses (à poser par écrit avant le 1^{er} avril à 10h00).**

Bernard BARBET remercie les présents et excuse Raymond FOURNEL et Eric LUC.

Il s'excuse auprès de tous ceux qui subissent les effets de ses absences de plus en plus fréquentes.

1. Informations du Président.

- **Les effectifs :**

EFFECTIFS au 31/03/2019

LAuRAFoot

	2017-2018 <i>Fin de saison</i>	2017-2018 <i>Date à Date</i>	2018-2019 <i>Date à Date</i>	Ecart <i>Date à Date</i>	Ecart <i>Date à Date</i>	
Nouvelles	66 387	65 708	72 982	7 274	111,07%	11,07%
Renouvel.	167 492	167 263	165 145	-2 118	98,73%	-1,27%
Chgt Club	25 025	24 907	25 547	640	102,57%	2,57%
	258 904	257 878	263 674	5 796	102,25%	2,25%
			4 770	101,84%		

- **Election au CROS :**

Nicole CONSTANCIAS a été élue brillamment au Comité de Direction du CROS Auvergne-Rhône-Alpes le 23 mars en terminant 1^{ère} sur 3 candidates. Toutes nos félicitations et tous nos vœux pour son intégration.

- **Recours contre des décisions de la LAuRAFoot :**

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux a donné raison à la LAuRAFoot suite à l'appel de l'AS ROUSSAS GRANGES GONTARDES, sur un dossier de pénalisation pour non-règlement dans les délais des sommes dues à la LAuRAFoot.

Dans le dossier disciplinaire qui était en cours auprès du Tribunal Administratif de Lyon, le joueur a été débouté de sa demande.

- **Invitations :**

UNAF le samedi 6 avril à 10h00 à Cournon : Yves BEGON représentera la LAuRAFoot.

- **Calendrier sportif 2019-2020 :**

Chaque membre du Bureau Plénier reçoit la proposition réalisée par Yves BEGON. Toutes les remarques sont à faire le plus rapidement possible.

En ce qui concerne les compétitions de jeunes, Jean-Pierre DEFOUR informe qu'une prochaine réunion du Groupe de Travail est prévue le lundi 8 avril 2019.

Il est décidé de modifier l'appellation des secteurs Ouest et Est pour toutes les compétitions de la LAuRAFoot à compter de la saison prochaine.

- **Représentation LAuRAFoot à AG MDS le mercredi 17/04 à 11h00 à Paris :**

Paul MICHALLET représentera la LAuRAFoot.

- **Réponses aux vœux de l'AG par Jean LAPEYRE :**

Lecture de la réponse de Jean LAPEYRE, suite à l'envoi des 2 vœux de la LAuRAFoot, proposés par les clubs de l'A.S. DE MONTCHAT LYON et AIN SUD FOOT lors de la dernière AG :

« Bonjour,

Nous avons pris connaissance de vos propositions de modification des textes pour l'AG fédérale.

Nous voudrions en retour vous apporter les observations suivantes.

- **Sur les 2,5% :**

Nous sommes là dans le protocole d'accord financier entre la FFF et la LFP qui a été entériné en Juillet 2016 pour 4 ans. De nouvelles négociations seront donc à l'ordre du jour l'année prochaine. Suite à ces négociations l'AG sera sollicitée pour l'avaliser (ou pas).

➔ Pour ce vœu qui ne sera pas soumis à l'adoption de l'Assemblée Fédérale, le BP demandera à intervenir devant l'AF.

- **Sur l'article 13 du Barème Disciplinaire :**

Tout est question d'appréciation, c'est d'ailleurs la raison d'être des commissions.

Il appartient tout d'abord à la commission de faire la différence entre la faute grossière et l'acte de brutalité. En l'occurrence un tacle ne constitue pas un acte de brutalité, il n'y a même pas lieu dès lors de distinguer dans l'action de jeu ou hors action de jeu.

En ce qui concerne la distinction entre action/hors action, il faut également faire preuve d'analyse : est-ce que l'acte de brutalité survient dans le cadre du jeu (ex : coup de coude involontaire au visage sur un duel aérien) ou est-ce que c'est uniquement un geste violent (ex : coup de poing) ? Même si le jeu n'est pas arrêté un coup de poing sera toujours considéré comme ayant été donné hors action de jeu car il n'a aucun rapport avec celui-ci.

Si on reprend vos exemples :

- Lorsque l'acte de brutalité a lieu concomitamment à une faute ou au coup de sifflet de l'arbitre, il ne devrait pas être considéré comme ayant été commis en dehors de l'action de jeu.

Si c'est concomitant, on n'a pas à considérer, d'une façon générale, que c'est hors action de jeu.

- Lorsqu'un joueur tacle un adversaire qui venait tout juste de faire une passe à un coéquipier, on considère qu'il ne jouait pas le ballon. Avec la définition actuelle, la commission disciplinaire retiendra l'acte de brutalité hors action de jeu alors que la faute correspond davantage à une faute grossière.

Si c'est juste un tacle en retard, on est dans le cadre d'une faute grossière. Donc pas de notion action/hors action.

- Cas du joueur de l'équipe A qui fait une très grosse faute sur un joueur de l'équipe B : l'arbitre siffle la faute et celui de l'équipe B se venge en mettant un coup de pied à son adversaire. Ils sont expulsés. Celui qui aura fait la grosse faute se verra infliger 3 matchs (faute grossière) ou 4 matchs (acte de brutalité dans l'action de jeu) et le deuxième, 7 matchs, alors qu'il a subi la faute. Cela n'est pas cohérent.

Il y a toujours la possibilité d'atténuer la sanction en raison de l'excuse de provocation. Mais un joueur doit-il se faire justice lui-même lorsqu'il reçoit un tackle rugueux ?

Il nous semble donc que les textes tels qu'ils existent répondent aux différentes situations. Il appartient juste à votre commission de modifier son appréciation des situations, appréciation qui peut apparaître un peu rigide, voire non conforme aux textes.

Rajouter au texte que si c'est concomitant ça peut être dans l'action de jeu est une évidence textuelle. Il appartient à votre commission de l'appliquer ainsi.

La preuve en est que c'est la première fois que pareil retour nous est adressé sur le sujet depuis la modification du règlement disciplinaire ».

➔ **Après discussion, le Bureau Plénier décide de maintenir ce vœu malgré les remarques transmises.**

- **Demande Football Bourg en Bresse Péronnas 01 :**

Tarif changement de clubs.

➔ **Le Bureau Plénier émet un avis défavorable à cette demande.**

2. Assemblée Générale d'été LAuRAFoot : les modifications des textes

Processus de travail sur les modifications des textes avec la Commission Régionale de Révision des Règlements.

Méline COQUET organisera la planification de la prochaine réunion.

3. Journée Nationale des Bénévoles.

Liste des bénéficiaires invités par le Président et désignés par leur Président de District.

District	Nom Prénom	Fonction	Club
AIN (01)	DAGOGNET FRANCK	PRESIDENT	US FEILLENS
ALLIER (03)	GRANDJEAN THIERRY	DIRIGEANT	DOMERAT
CANTAL (15)	BRUEL JEAN LOUIS	PRESIDENT	YTRAC FOOT
DR.-ARDECHE (26-07)	MARTIN JEROME	PRESIDENT	ATOM'SPORT PIERREL.
ISERE (38)	LEBREUX PATRICK	PRESIDENT	FC DU LIERS
LOIRE (42)	DJERIDI KAMEL	PRESIDENT	ST PRIEST EN JAREZ
HAUTE LOIRE (43)	FALCO BERNARD	DIRIGEANT	MONISTROL/LOIRE
PUY DE DOME (63)	MAIGNOL YVES	PRESIDENT	ST PRIEST DES CHAMPS
LYON ET RHONE (69)	TOLAZZI ANDRE	DIRIGEANT	FC LYON
SAVOIE (73)	DIETZ HUGUES	V/PRESIDENT	JS CHAMBERY
HTE-SAVOIE PAYS DE GEX (74)	VELLUT BERNARD	CO-PRESIDENT	GFA RUMILLY VAL.

A ce jour, toutes les réservations hôtels, transports et restaurants ont été faites.

4. Tola Vologe.

Fin de la mission avec notre assistant à la maîtrise d'ouvrage SOLYAMO.

Signatures avec les entreprises retenues le vendredi 15 mars.

Montant des travaux 2^{ème} phase : 4.191.728 €.

Renégociation des baux : demande de rendez-vous faite avec les services de la Mairie de Lyon.

5. Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019.

Nicole CONSTANCIAS, Pierre LONGERE, Didier ANSELME, Pascal PARENT, Lilian JURY et Roland SEUX font part des retours sur la manifestation LAuRAFoot d'Elles du 23 mars 2019 sur les sites de CHASSIEU (69), SEYSSIN (38) et CURNON (63).

Les retours sont plus que positifs que ce soit au niveau des pratiquantes, des clubs et des encadrants. Les retours sont également positifs sur les animations organisées telles que les matchs, animations (tir radar, futnet, cecifoot, maquillage, quizz programme éducatif fédéral, ...), ateliers de sensibilisation à l'arbitrage et au développement de la mixité dans le football.

Toutes les personnes de l'encadrement étaient satisfaites de cette journée.

Lilian JURY émet un petit bémol au niveau des installations de Curnon qui étaient en mauvais état, ce qui a engendré quelques blessures. Ce site très étendu ne donnait pas l'impression que le public était présent. En revanche, tout était très bien au niveau de l'organisation matérielle et de l'encadrement.

Pierre LONGERE regrette le manque de communication sur l'évènement auprès de la presse.

Pascal PARENT ajoute qu'à Chassieu, il y a eu une dizaine de défections d'équipes.

Didier ANSELME informe qu'à Seyssins, la presse locale a couvert l'évènement. Très bonne organisation et bonne implication du District, du club et de la municipalité, avec la présence du Maire et de 2 adjoints.

Roland SEUX fait part de l'opération Foot fauteuil qui s'est déroulée le matin en salle et qui a été très appréciée par tous. De plus, le final avec les remises était fédérateur et très bien.

L'appel à projet sur les 3 opérations, le LAuRAFoot d'elles, le LAuRAFoot Tour et les opérations caritatives, a été adressé à la F.F.F..

La 1^{ère} étape du LAuRAFoot Tour aura lieu le 06 avril 2019 à Valence.

Les feuille de frais des bénévoles doivent être envoyées directement à la Ligue pour remboursement.

• **Dotation en places :**

Suite au courrier reçu du Comité Local d'Organisation de la Coupe du Monde Féminines, celui-ci informe des invitations :

- 28 billets VIP par match à Grenoble.
- 60 billets VIP par match à Lyon.

Nomination d'un binôme comme référent protocole pour Lyon et Grenoble : Pierre LONGERE et David ROCHES.

Inauguration Musée des Bleues le 26 juin à la Mairie de Lyon et installation de la Fan Zone sur la place Bellecour du 26 juin au 7 juillet 2019.

6. **Dossiers juridiques.**

Courrier de Julien SOKOL de l'OI. Lyonnais : demande la possibilité d'engager une équipe en Futsal R1.

Interrogation sur les contraintes de mutation, double licences, absence d'équipe réserve et souhaite l'aval du Bureau Plénier.

Le Président estime qu'il serait difficile d'engager directement une équipe en Futsal R1, et ce même si la création d'une équipe par un club professionnel serait valorisant pour le futsal.

Après discussion, le Président va proposer au club, soit de demander une intégration en Futsal R2 à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot, soit de fusionner avec un club de Futsal déjà existant.

7. **Questions diverses.**

Pierre LONGERE :

- L'organisation des finales nationales U17 et U19 à Andrézieux les 1er et 2 juin 2019 ont été confiées à la LAuRAFoot et au District de la Loire.

Une réunion organisée par Pierre LONGERE, nommé chef de projet, a eu lieu le 14 Février en présence de la Commission Fédérale Jeunes, de la LAuRAFoot, de la Municipalité, du District et des représentants du club de l'ASF Andrézieux Bouthéon, a permis la présentation du cahier des charges.

Les détails sont calés et les 2 finales auront lieu à 16H00 les 1er et 2 Juin 2019 au stade de l'Envol à Andrézieux (42).

Une prochaine réunion sera organisée pour définir les missions de chaque organisateur et les modalités protocolaires.

Yves BEGON :

- projet de calendrier pour les compétitions Régionales Seniors en 2019-2020 (vu ci-avant).

- présentation de la proposition des responsables des Commissions Féminines de District concernant le nombre d'équipes en R2 F. :

- Souhaite ramener le nombre d'équipes de 28 à 20 (soit 2 poules de 10 en matchs aller-retour).

Suite à des défections au niveau des engagements, 24 équipes seulement étaient engagées cette saison.

Didier ANSELME s'inquiète sur les longs déplacements qu'engendrerait une organisation en 2 poules de 10 équipes.

Après un large débat, une simulation est demandée pour le prochain Bureau Plénier du 6 mai 2019.

Le vœu devra être présenté à l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 avec application en 2020/2021.

• **Coupe du Monde Futsal UNSS en 2020** :

Les techniciens Yohann VALLET, Benoît SUBRIN et Vincent GENEPIER souhaitent l'accompagnement d'un élu du Conseil de Ligue pour participer aux comités pédagogiques.

Le Bureau Plénier désigne Jean-Pierre DEFOUR et/ou Dominique DRESCOT.

Les réunions du comité de pilotage auront lieu au siège de la LAuRAFoot.

La convention entre l'UNSS et la FFF sera régularisée.

- **Information :**

Le lycée Carriat de Bourg-en-Bresse (Ain) a remporté la 23^{ème} édition du Challenge Jean-Leroy, le jeudi 28 mars au CNF Clairefontaine. C'est une première pour notre région.

Le Président et l'ensemble des membres du Bureau Plénier adressent ses félicitations aux vainqueurs.

Le Président Bernard BARBET remercie les membres pour leur attention et leur participation.

La séance est close à 19H50.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE